



Negociation bail commercial rompu

Par **michelsebastien**, le **21/08/2009** à **12:11**

Bonjour,rnrnNous avons créer un SARL avec ma compagne, nous avons entammé des négociations sur un local commercial avec projet de bail (non signé) et attestation du notaire à l'appui pour l'inscription à la chambre de commerce au moment d'effectuer l'état des lieux les propriétaires du local on rompent les négociations sans préavis alors qu'ils s'étaient engagés à nous louer et nous avons déjà immatriculé la société et son siege social à l'adresse du local. Nous aimerions savoir quel recours juridique avons nous car il nous faut dans un premier temps repayer toutes les démarches administratives, nous prenons du retard pour l'ouverture qui était prévu le 1er septembre 2009, nous avons du retourner des marchandises qui nous avez été livré chez les fournisseurs maintenant nous avons trouver un nouveaux local mais qui n'est pas dans la rue commerçante de notre ville d'ou perte eventuelle de chiffre d'affaire qui avait était établi par prévisionnel par la boutique de gestion qui nous suit.rnrnMerci de votre réponsernCordialement MICHEL Sébastien